

	Problème juridique	*Bénéfice du régime	**Bénéficiaire pai
	TESTAMENTS ET VÉRIFICATIONS		
	a) Testament simple ou codicille (Testament principal seulement)	\$175 (F)	NIL
	b) Testament ou codicille pour conjoint(e) (Testament principal seulement)	\$75 (F)	NIL
	a) Mandat de protection	\$80 (F)	NIL
	b) Mandat de protection pour conjoint(e)	\$40 (F)	NIL
	NOTE: Le Régime ne paie pas de montant supplémentaire (i.e. c'est inclus dans le	Ψ+0 (1)	1112
	montant forfaitaire) pour un mandat de fin de vie, des directives médicales ou instructions		
		\$50 (E)	NIL
	c) Procuration simple	\$50 (F)	
	d) Procuration pour conjoint(e)	\$30 (F)	NIL
	NOTE: Le Régime ne paie pas de montant supplémentaire (i.e. c'est inclus dans le		
	montant forfaitaire) pour des additions ou procurations supplémentaires nommant des		
	Administration successorale		
	a) Travail du notaire/avocat		
	(i) Le défunt était membre du Régime à la date du décès <u>et</u> le(a) conjoint(e)	\$175 de l'heure jusqu'à \$350	\$175 de l'heure
	survivant(e) du défunt ou l'enfant à charge est un bénéficiaire		
	(ii) Le liquidateur est un membre du Régime <u>et</u> un bénéficiaire	\$175 de l'heure jusqu'à \$350	\$175 de l'heure
	(iii) Autre que (a) (i) ou (a) (ii) ci-dessus	\$175 de l'heure jusqu'à \$350	\$300 de l'heure
	b) Le travail du liquidateur de la succession (ou le travail du tuteur)		
	(i) comme (a) (i) ci-dessus	NIL	\$175 de l'heure
	(ii) comme (a) (ii) ci-dessus	NIL	\$175 de l'heure
	(iii) comme (a) (iii) ci-dessus	NIL NIL	\$300 de l'heure
	Litige pour une succession	, 1/L	\$550 do Friedro
	a) La réclamation est de moins 10,000.00\$		
		\$175 do l'houro juoguiò \$700	\$175 do l'houro
	(i) comme 3(a)(i) ci-dessus	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	(ii) comme 3(a)(ii) ci-dessus	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	(iii) comme 3(a)(iii) ci-dessus	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$300 de l'heure
	b) La réclamation est de plus de 10,000.00\$		
	(i) comme 3(a)(i) ci-dessus	\$175 de l'heure jusqu'à \$1750	\$175 de l'heure
	(ii) comme 3(a)(ii) ci-dessus	\$175 de l'heure jusqu'à \$1750	\$175 de l'heure
	(iii) comme 3(a)(iii) ci-dessus	\$175 de l'heure jusqu'à \$1750	\$300 de l'heure
	Litige pour un membre du Régime contestant une succession		
	a) réclamation de moins de 10,000.00\$	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	b) réclamation de plus de 10,000.00\$	\$175 de l'heure jusqu'à \$1750	\$175 de l'heure
	AUTRE: (ex. planification successorale complexe, intervivos, testaments secondaires et		\$175 de l'heure
	supplémentaires, appels)	NIL	****
	DROIT IMMOBILIER		
	Achat d'immeuble (hypothèques incluses)		
	a) À usage personnel (règle de 2 ans)	\$950 (E)	NIL
		\$850. (F)	
	b) Autre	NIL	\$850. (F)
	c) Transactions avortées	\$175 de l'heure jusqu'à \$850	NIL
	Offre d'achat (exclu: Amendement ou Révision) (règle de 2 ans)	\$175 de l'heure jusqu'à \$350	\$175 de l'heure
	Transmission, cession, déclaration, quittance (non-reliée à une nouvelle hypothèque);		
	prolongement de l'hypothèque, renouvellement ou amendement		
	a) À usage personnel	\$175 (F)	NIL
	b) Autre	NIL	\$175 (F)
	Hypothèque (non-reliée à l'achat, quittances incidentes incluses)		
	a) À usage personnel	\$475 (F)	NIL
	b) Autre	NIL	\$475 (F)
	Exercice d'un droit hypothécaire	\$175 de l'heure jusqu'à \$3500	\$175 de l'heure
	Litige immobilier	,	
	a) \$10,000 ou moins	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	b) Plus de \$10,000	\$175 de l'heure jusqu'à \$3500	\$175 de l'heure
	AUTRE: (ex.: appels)	NIL	\$175 de l'heure
		14/2	ψ17 O de l'illedie
	LOCATAIRE (logement à usage personnel) Non litigieux	\$175 de l'heure jusqu'à \$350	\$175 de l'heure
	· ·	φττο de i neure jusqu a φοσυ	φ1/3 de meure
	Litige	\$47E do Uhanno (¢475
	a) Réclamation monétaire seulement de \$10,000 ou moins	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	b) Plus de \$10,000 ou non monétaire (ex: éviction)	\$175 de l'heure jusqu'à \$3500	\$175 de l'heure
	AUTRE: (ex.: appels)	NIL	\$175 de l'heure
	Non Contesté (aucun point en litige)		
	a) Tutelle et curatelle et l'homologation de mandat en prévision de l'inaptitiude	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	b) Adoption	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	c) Changement de nom	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	d) i) Convention de société de fait ou de séparation de fait (non-reliée à un divorce,	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	séparation ou dissolution d'union civile)		o do midalo
	·	¢175 /E\	¢175 do l'hours
	ii) Contrat de mariage ou d'union civile	\$175 (F)	\$175 de l'heure
	iii) Nouveau contrat de mariage incluant inventaire et acte de partage de la	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	communauté de biens ou société d'acquêts		

1/1/2024

Bénéfice du régime*: rien (NIL) ou forfaitaire (F) ou \$175 de l'heure jusqu'au maximum des montants indiqués (H); les taxes payables

(e.g. TPS,TVQ) ne sont pas incluses dans le bénéfice du régime.

Bénéficiaire paie**: rien (NIL) ou forfaitaire (F) ou \$175 de l'heure (H) tel qu'indiqué (en plus des taxes, des déboursés et examen de titres).

NOTE: Cette cédule des bénéfices s'applique seulement si vous choisissez un(e) avocat(e) du régime ou un(e) avocat(e) coopérant(e) ou un(e) notaire coopérant(e).

	Problème juridique	*Bénéfice du régime	**Bénéficiaire pai
W	DROIT FAMILIAL (cont)		
٧.	e) Séparation légale en demande	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	f) Divorce, annulation, union civile en demande	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	g) Conjoint(e) ou dépendant en conflit - A/N NC	\$175 de l'heure jusqu'à \$175	NIL
	Procédures non-contestées non-mentionnées ci-dessus.	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	Procédures Contestées	\$175 de l'heure jusqu'à \$2100	\$175 de l'heure
	Appels (ex. Appels)	\$173 de l'hedre jusqu'a \$2100 NIL	\$175 de l'heure
	NOTE: 'Non-Contesté" - signifie qu'il n'y a aucun aspect du dossier en litige entre les parties au moment où elles rencontrent l'avocat(e) pour la première fois.	ML	\$175 de Medre
	LITIGE CIVIL Blessures corporelles (seulement ou en sus des dommages matériels)	\$175 de l'heure jusqu'à \$350	\$175 de l'heure
	Dommages matériels	\$175 de l'heure jusqu'à \$350	\$175 de l'heure
	Congédiement illégal, responsabilité professionnelle, diffamation	\$175 de l'heure jusqu'à \$350	\$175 de l'heure
	AUTRE: (ex.: appels)	NIL	\$175 de l'heure
	DROIT PÉNAL ET INFRACTION ROUTIERE		
١.	Véhicule moteur		
	a) Non en mouvement	NIL	\$175 de l'heure
	b) En mouvement	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	Droit criminel, demande de suspension du casier, cautionnement	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	La contestation de la suspension d'un permis de conduire pour des raisons médicales	\$175 de l'heure jusqu'à \$3500	\$175 de l'heure
	AUTRE: (ex.: appels)	NIL	\$175 de l'heure
II.	CONSOMMATEUR/DÉBITEUR		
•	Réclamation pour dette personnelle/familiale (exclu: blessures corporelles, dette		
	a) \$10,000 ou moins	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	b) Plus de \$10,000	\$175 de l'heure jusqu'à \$3500	\$175 de l'heure
	Faillite (exclu: services rendus par le syndic)	tire actionic judga a toocc	\$1.0 do 1.10d.0
	a) \$10,000 ou moins	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	b) Plus de \$10,000	\$175 de l'heure jusqu'à \$3500	\$175 de l'heure
	Contrat, de consommateur (ex: biens, garantie)	\$170 de l'heure jusqu'u \$5000	ψ170 de medie
	a) \$10,000 ou moins	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	b) Plus de \$10,000		\$175 de l'heure
		\$175 de l'heure jusqu'à \$3500	\$175 de Meure
	Réclamation d'assurance, perte de couverture	\$475 do Uharra irragulà \$700	#475 de l'herre
	a) \$10,000 ou moins	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	b) Plus de \$10,000 AUTRE: (ex.: appels)	\$175 de l'heure jusqu'à \$3500 NIL	\$175 de l'heure \$175 de l'heure
_	DROIT ADMINISTRATIF		, .
	Réclamation de vétérans, réclamation relative à l'aide sociale (inclus: l'assemploi, Loi		
	sur les accidents de travail et indemnité aux victimes d'actes criminels) (première audition		
	seulement)		
	a) \$10,000 ou moins	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	b) Plus de \$10,000	\$175 de l'heure jusqu'à \$3500	\$175 de l'heure
	Droit de la citoyenneté et de l'immigration (première audition seulement)	, and and a second product the second	Ţ 0 dooul0
	a) \$10,000 ou moins	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	b) Plus de \$10,000	\$175 de l'heure jusqu'à \$3500	\$175 de l'heure
	Demande en vertu de la Loi sur la Régie des Rentes du Québec ou Pension du Canada	The actional page a wood	\$110 de medie
	(première audition seulement)		
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 do l'hours
	a) \$10,000 ou moins	\$175 de l'heure jusqu'à \$3500	\$175 de l'heure
	b) Plus de \$10,000 Protetione de estinatione ficacles (evalus préparation de repperte d'impêt, planification	φ1/ο de i nedre Jusqu'a \$3500	\$175 de l'heure
	Prestations de cotisations fiscales (exclu: préparation de rapports d'impôt, planification fiscale); Fiscalité - Vérification (première audition seulement); Contestation de taxes		
	foncières (première audition seulement)		
	ionoleres (premiere audition seulement)		
	a) \$10,000 ou moins	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
		\$175 de l'heure jusqu'à \$700 \$175 de l'heure jusqu'à \$3500	\$175 de l'heure \$175 de l'heure

1/1/2024

rien (NIL) ou forfaitaire (F) ou \$175 de l'heure jusqu'au maximum des montants indiqués (H); les taxes payables (e.g. TPS,TVQ) ne sont pas incluses dans le bénéfice du régime. Bénéfice du régime*:

Bénéficiaire paie**: rien (NIL) ou forfaitaire (F) ou \$175 de l'heure (H) tel qu'indiqué (en plus des taxes, des déboursés et examen de titres).

NOTE: Cette cédule des bénéfices s'applique seulement si vous choisissez un(e) avocat(e) du régime ou un(e) avocat(e) coopérant(e) ou un(e) notaire coopérant(e).